SEJOURS ADAPTES

HIVER

du 23 décembre 2021
au 02 janvier 2022

COLTINES

Il y a de fortes chances que cet hiver, nous ne soyons pas encore libres de toutes les restrictions sanitaires, mais nous savons à présent qu'elles ne sont pas incompatibles avec des vacances réussies !

COLTINES - Cantal

Situé sur le plateau basaltique de la Planèze, ce village rural dispose d'un riche patrimoine naturel et historique, et il est imprégné d'une tradition agricole.

L'hébergement est composé de chambres de 2, 4 ou 6 lits avec lavabo et WC ou douches. Des douches privatives se trouvent à chaque niveau. Salles d'activités. Deux salles à manger à disposition afin de pouvoir déguster les spécialités auvergnates. Accès PMR.

Activités possibles : visites de villes et villages, randonnées raquettes, parcours orientation, visites de musées (musée de l’agriculture auvergnate à Coltines), marchés de noël, bowling, activités manuelles, ateliers décoration, soirées organisées. L'intégralité du programme des activités n'est pas établi à l'avance, mais en concertation quotidienne avec les vacanciers.

Afin de répondre aux normes sanitaires en vigueur, nous avons travaillé, en partenariat avec les services de l'état, à un protocole permettant une nouvelle organisation des séjours adaptés. En fonction de l'évolution de la situation, le protocole sera adapté afin d'assurer une sécurité sanitaire à nos vacanciers.

Hébergement : Respect de la distance de 2 mètres entre chaque lit, et à défaut les lits seront disposés de telle façon que les personnes dorment "tête bêche" pour limiter les contaminations par gouttelettes. Les chambres seront aérées plusieurs fois par jour. Pour la restauration respect d'une distance de 2 mètres entre chaque table, avec l'organisation matérielle le permet une organisation en quinconce plutôt qu'en face-à-face.

Transport/Acheminement : Les transports seront assurés à la fois par un prestataire extérieur (autocariste) et par l'équipe encadrante du séjour vers le lieu de vacances. Les véhicules utilisés lors du séjour feront l'objet, avant et après chaque utilisation, d'un nettoyage et d'une désinfection. Le lavage des mains avant et après chaque transport sera obligatoire. Respect des gestes barrières et port du masque.

Activités/Sorties : Des activités seront proposées chaque jour aux participants. Le choix des activités et les modalités d'organisation, notamment pour les sorties extérieures, veilleront à être en adéquation avec le contexte de crise sanitaire et seront organisées par petits groupes. Le programme d'activités pourra toutefois être modifié compte tenu de la météo ou de la fatigabilité des participants. Le personnel encadrant et les accompagnateurs veilleront à mettre en œuvre et à faire respecter les mesures barrières pour le bon déroulé des animations, ainsi les activités seront réalisées dans un cadre sécurisé. Les déplacements en activités sur l'extérieur du lieu d'hébergement seront organisés selon les conditions générales applicables dans le cadre des mesures prises pour lutter contre la pandémie.

Encadrement du séjour : Sur chaque centre, l'équipe d'animation sera composée d'un directeur de séjour et d'une équipe d'animateurs, dont un référent COVID. Les accompagnateurs auront pour mission d'apporter l'aide utile aux vacanciers dans tous les actes essentiels de la vie quotidienne, en particulier pour se nourrir, se laver et se déplacer lors du séjour, sur le lieu d'accueil ainsi que lors des animations ou autres excursions proposées. Pour ce faire, l'ensemble de l'équipe sera sensibilisé au préalable quant à leur rôle essentiel dans le cadre de la maitrise des gestes barrières pour éviter la propagation du virus mais également au respect strict du protocole sanitaire en vigueur. L'organisation du séjour fera l'objet d'une préparation entre les différents membres de l'équipe. A cette occasion le rôle de chacun sera clairement défini afin d'éviter les évènements indésirables et de permettre aux vacanciers de vivre le plus sereinement leur séjour. A noter qu'un test préalable au COVID sera réalisé par l'ensemble de l'équipe d'encadrement afin de sécuriser au maximum le séjour et bannir le risque de contamination.

Entretien : Un nettoyage et une désinfection quotidienne des locaux seront réalisés en utilisant des produits virucides. Les objets et surfaces fréquemment utilisés (poignets, rampe, interrupteurs) seront en parallèle régulièrement désinfectés par l'équipe encadrante. Les locaux feront l'objet d'une aération régulière des pièces. Le service blanchisserie du centre d'hébergement assurera le nettoyage du linge des vacanciers en cas de besoin ainsi que celui du linge de lit. Quant au linge personnel des résidents celui-ci sera pris en charge par le CAT de Conthe.

Déclarations préalables obligatoires pour les séjours adaptés

Les déclarations préalables prévues deux mois avant le début du séjour au préfet du département du lieu de séjour et les déclarations prévues 8 jours avant le départ seront réalisées.

Précautions particulières pour les personnes symptomatiques et les personnes à risque : Les personnes accompagnées et les accompagnateurs diagnostiqués ou présentant des signes évocateurs d'atteinte par la Covid 19, ou ayant été en contact avec une personne malade dans les 15 jours avant le départ, devront obligatoirement différer leur participation au séjour. Par ailleurs une prise de température sera effectuée régulièrement par l'équipe encadrante.

Informations et accords avec les structures médicales et les officines de pharmacie de proximité : Le responsable du séjour s'assurera également de la présence, à proximité du lieu de séjour, d'un cabinet médical et d'une officine de pharmacie de garde ouverts et disponibles pendant la durée du séjour, auxquels il adressera toutes les informations utiles quant aux besoins médicaux, pharmaceutiques et paramédicaux des vacanciers. L'établissement de santé le plus proche ainsi que le SAMU Centre 15 seront informés de la présence du groupe. Le responsable du déroulement du séjour sur place, mettra à la disposition de son équipe des moyens de communication permettant d'alerter rapidement les secours, ainsi qu'une liste des personnes et organismes susceptibles d'intervenir en cas d'urgence. De plus, une fiche médicale détaillée sera remise au responsable du séjour ainsi que les noms et adresses des médecins traitants des participants. Une trousse à pharmacie de premier secours, incluant des thermomètres et une réserve de gel hydro-alcoolique, sera placée sous l'autorité du directeur formé aux gestes et soins d'urgence. Les principaux numéros d'urgence, notamment ceux mis en place dans le cadre de la crise sanitaire figureront dans la trousse. Une réserve de masques chirurgicaux sera également prévue conformément aux recommandations dans le contexte du COVID 19.

FOCUS : prise en charge d'un vacancier atteint du covid -19 durant le séjour

Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant au séjour donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile en évitant les transports en commun. En cas de personne atteinte du covid-19 ou présentant des symptômes pendant le séjour : 1. Isolement de la personne avec mobilisation du référent Covid / 2. En l'absence de signe de détresse, demander à la personne de contacter son médecin traitant puis organiser son retour à domicile, selon l'avis médical. / 3. Le transport de la personne qui présente des symptômes de COVID-19 sans gravité s'effectuera avec masque en excluant les transports en commun. / 4. En cas de signe de détresse (personne bleue, perte de connaissance, somnolence, confusion, difficulté orale), appeler le SAMU. / 5. Après la prise en charge de la personne, prévenir le service de santé au travail et suivre ses consignes, notamment pour l'hygiène des locaux et en informer les différents responsables des séjours. / 6.Si le cas COVID est confirmé, organisation avec le médecin référent des mesures à mettre en oeuvre (identification et mise en quarantaine des contacts...).

Rapatriement/retour anticipé

Dans l'éventualité où le séjour devrait être interrompu avant le terme prévu, un protocole sera mis en place afin d'assurer le rapatriement des vacanciers.

Le responsable du séjour veillera à prendre toutes les mesures de précautions nécessaires et à faire respecter scrupuleusement les gestes barrière dans des conditions garantissant la santé et la sécurité des vacanciers.

Retour dans les structures d’accueil des vacanciers
Les personnes accueillant le vacancier à son retour devront surveiller tout signe d'alerte et l'apparition d'éventuels symptômes, et, le cas échéant, de prévenir l’organisateur du séjour pour qu’une information des autres vacanciers et de leurs familles, ainsi que des accompagnateurs, puisse être effectuée.

Ce présent protocole sera adapté en fonction de l'évolution sanitaire et des dernières recommandations et directives gouvernementales ainsi que sur le plan local.
Nous vous tiendrons informés de tout changement.

NOUS RESTONS À VOTRE DISPOSITION POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE.

04 71 48 95 56

CLASSES@FAL15.ORG

FÉDÉRATION CANTAL

la ligue de l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire